

Déclaration d'Avignon 2010

Pour une République culturelle décentralisée : l'engagement solidaire des collectivités territoriales



Cinquante ans de politiques culturelles publiques ont accompagné avec succès le remarquable dynamisme de la vie créative française. Aux côtés de l'Etat, les collectivités territoriales ont pris une part croissante et décisive dans la constitution de ce précieux héritage. Elles ont su progressivement inscrire, et souvent avec audace, les politiques culturelles et artistiques en tant que dimension symboliquement, socialement et économiquement légitime et transversale de leur projet politique global.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont conscientes que le contexte économique national et mondial tend à fragiliser l'ensemble du tissu artistique et culturel de notre pays. Elles sont également conscientes de l'inquiétude légitime de ses acteurs, artistes, professionnels de la culture, milieux associatifs. Convaincues que l'inventivité créatrice constitue à la fois l'aboutissement et la manifestation d'une civilisation épanouie ainsi qu'un outil indispensable pour conjuguer mondialisation et humanité, diversité et solidarité, les collectivités territoriales affirment ici leur engagement inaliénable en faveur des arts et de la culture.

Ensemble, les collectivités territoriales reconnaissent le rôle irremplaçable des arts pour l'attractivité des territoires, pour l'invention perpétuelle d'un vivre-ensemble toujours plus exigeant. Mêlant esprit critique, réflexion, interrogation et imagination, la liberté artistique est l'une des conditions d'une confrontation permanente des valeurs, source même de la vie démocratique.

Ensemble, elles se reconnaissent comme des partenaires aptes à assurer, en toute exigence de rigueur et d'espoir, les conditions d'une vie culturelle dense et accessible à tous. C'est par la concertation, par l'ambition singulière mais aussi par l'expérimentation partagée, que ces conditions pourront être réunies.

Ensemble, les collectivités territoriales réaffirment la nécessité d'un ministère de la Culture assumé, en pleine capacité d'agir et remplissant son indispensable mission d'intérêt général, garant de la cohésion et de l'aménagement du territoire. Elles ont à cœur d'élaborer avec lui, par un dialogue politique mutuellement respectueux, les formes nouvelles des politiques culturelles publiques dont, plus que jamais, nos concitoyens ont besoin.

Ensemble, elles veilleront à l'approfondissement du processus de la décentralisation, car c'est au cœur des territoires que s'élabore et s'enrichit le développement des politiques culturelles. Notre Pays a besoin de tous ses territoires comme de tous ses citoyens.

Ensemble, par la voix de leurs associations nationales et dans toute leur pluralité politique, géographique et administrative, les collectivités territoriales s'engagent à instaurer une concertation suivie avec les artistes, les professionnels et les publics, ainsi qu'avec les forces les plus exigeantes de la pensée contemporaine : historiens, sociologues, anthropologues, philosophes...

Ensemble, dans leurs natures complémentaires, elles assument leur statut de créateurs tant singuliers que collectifs – et non simplement de financeurs – des politiques culturelles à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Les Présidents des associations d'élus

Avignon, le 16 juillet 2010